L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 25 AOUT 1859.

Imprimé et publié par
C. F. WEISSE & Co.
PROPRIETAIRES.
Rue de Chartres, No 23, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN, 24 AOUT.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce Jour.

Par D. E. Morphy, à 10 heures, au No 256, rue St-Charles—Un grand assortiment de meubles.

Par Bernard Turpin, à 10 heures et demie, au magasin de MM. J. & L. Tardos, 24, Vieille Levée—[illegible] eaux de vie, vins, genièvre, &c.

Par C. E. Girardey & Co., à 10 heures, au No [illegible], rue du Canal—Pharmacie et installations.

Par J. Heger & Co, 28, Vieille Levée—Chaussures.

Par P. J. Spear, au coin Dauphine et Orléans—Fonds de groceries et meubles.

Revue extérieure.

Par le steamer Asia, arrivé le 18 à New-York, nous avons reçu des journaux d'Angleterre du 6 et du continent du 5.

Le journal la Patrie annonce que tout se prépare pour la réunion de Zurich, qui devait avoir lieu le 8, et il ajoute que, selon toute apparence, la réunion se prolongera beaucoup plus qu'on ne l'avait dit d'abord. Ce journal croit savoir du reste que la conférence de Zurich a été retardée, ce retard vient du cabinet de Vienne, qui ne serait pas satisfait de la nomination de certains plénipotentiaires. Suivant les uns, il ne serait pas prêt, suivant les autres. On avait espéré que le futur traité de Zurich serait signé le 15 août; mais on avait à peu près renoncé à cette espérance.

On lit dans le Moniteur du 5 août:

"Par décision de S. M. l'empereur, en date du 27 juillet 1859, l'armée d'observation a été dissoute.

"Néanmoins les divisions (infanterie et cavalerie) réunies au camp de Châlons et celles qui composent le camp d'Helfaut devront rester constituées, les premières sous les ordres du général de division comte de Schramm, les autres sous les ordres du général de division Maissiat.

"Il ne sera rien changé, quant à présent, aux autres divisions actives qui faisaient partie de l'armée d'observation."

Nous n'avons pas besoin de remarquer que cette nouvelle mesure est conçue dans le même esprit que celle qui a eu pour objet la réduction de l'armée de terre et de mer. C'est un nouveau gage donné par le gouvernement français au rétablissement de la paix générale.

La dissolution de l'escadre de l'Océan, commandée par le contre-amiral Fourichon, et la mise en commission des vaisseaux qui la composent sont confirmées par la Patrie. Ce journal ajoute que la même mesure va être appliquée à l'escadre Bouet-Willaumez, et des ordres ont été transmis dans ce but aux autorités maritimes de Toulon.

Le Moniteur de la Flotte, qui a un caractère officiel pour ce qui concerne les choses de la marine, annonce, à son tour, que le désarmement maritime est ordonné dans tous les ports et qu'il est déjà partout en voie d'exécution.

Le Nord dit que les bruits nombreux au sujet d'une collision prochaine entre la France et l'Angleterre sont imaginaires.

Pour les esprits sérieux, la décision prise par le gouvernement français relativement au désarmement, les déclarations des ministres anglais au sein du parlement, et l'attitude actuelle des journaux de Londres, sont, dit-il, des preuves matérielles de ce que nous avançons; mais pour ceux qui ont un intérêt personnel à faire croire le contraire, nous comprenons que ces faits ne suffisent pas.

Est-ce à dire, continue le journal belge, que les cabinets en ont fini avec les difficultés qu'entraîne avec elle, nécessairement, la solution de toute nouvelle question d'intérêt européen? Assurément non. Mais entre l'aplanissement de ces difficultés par voie diplomatique et la reprise des hostilités, il y a toute la différence qui sépare le désir de s'entendre de celui d'en venir aux mains. Or, si ce dernier veut était quelque peu caressé, la paix n'aurait pas été sitôt conclue, malgré les avantages que, sous certains rapports, elle pouvait amener.

Ainsi, il n'est que trop vrai, paraît-il, que l'Autriche s'opposerait encore à la réunion d'un congrès, et qu'elle arguerait des déclarations faites par les ministres d'Angleterre au parlement sur la nécessité d'élargir les bases de la paix de Villafranca, en faveur de son abstention à tout congrès ou conférence. Mais, nous le répétons, et la diplomatie se montre unanime à déployer l'énergie voulue, l'Autriche devra bien être obligée de s'appliquer le précepte que son ambassadeur eut si bien conseillé au congrès de Paris, à celui d'une autre grande puissance, dont l'honorable plénipotentiaire ne prévoyait pas alors, sans doute, que les événements viendraient donner sitôt raison à sa réplique.

Quant aux conséquences pessimistes qu'on semble vouloir tirer de la présence en Italie du 5e corps de l'armée française, elles sont également exagérées. Ce corps n'interviendra nullement dans les affaires politiques de l'Italie et n'a d'autre mission que de remplacer en Lombardie l'armée que la Sardaigne organise pour la mettre à même de se passer de tout secours étranger dans l'avenir. Le 5e corps reste en Lombardie pour assurer au Piémont la possession du territoire que la France lui a conquis au prix de son sang: voilà tout.

Le journal de Turin l'Independente prétend que le général Garibaldi, dont les conférences de Zurich ont rendu la présence à l'armée sarde inutile, songe à demander un congé illimité.

En Italie, la confiance paraît rentrer dans les esprits en même temps que le calme; on espère toujours, écrit-on de Milan, que l'empereur Napoléon n'abandonnera pas le but qu'il s'était proposé d'atteindre, et que, si les intérêts de la France l'ont obligé à déposer l'épée, il saura bien y arriver par une autre voie. Dans les duchés l'attitude des populations est calme et résolue, et la présence des détachements français qui doivent y séjourner jusqu'à nouvel ordre, les masses contre certaines tentatives extérieures qui auraient pour but de les compromettre aux yeux de l'Europe. Du reste, on verra, par la proclamation de M. Farini, le nouveau dictateur de Modène, que toute tentative armée trouverait une énergique résistance.

L'Indépendance Belge s'exprime ainsi au sujet des affaires d'Italie:

Du côté de l'Italie, les difficultés ne diminuent pas. Tandis que dans les duchés l'opposition à la rentrée des princes dépossédés devient chaque jour plus forte, à Paris on semble considérer comme inévitable la restauration des anciens souverains, et l'on pose toujours la question de savoir comment s'opérera cette restauration. Une intervention armée de la France est impossible et l'on prétend même à Bologne, d'après ce que nous mande notre correspondant de cette ville, avoir l'assurance que l'empereur Napoléon n'imposera à aucun des petits Etats une dynastie ou un régime politique contraire aux vœux des populations.

Pour ce qui concerne Modène, une Correspondance générale indique un biais auquel on songerait, dit-elle, arrêté à Vienne. Le cabinet autrichien espérait que la petite armée du duc, restée fidèle, pourra suffire à la restauration du prince. Ces troupes, qui n'ont pas pris part à la guerre contre la France et le Piémont, quoique retirées sur le territoire autrichien, se réorganiseraient à cette fin dans les environs de Mantoue.

Mais le prince héréditaire de Toscane n'a pas l'armée à lui, et l'on ne peut pas espérer que l'octroi d'une constitution lui facilite beaucoup la prise de possession de la couronne que son père vient de lui abandonner, cette constitution fût-elle, comme le dit la même Correspondance générale, calquée sur celle d'un grand pays européen, et combinée, en ses principales dispositions, à celle dont l'empereur François-Joseph se dispose à doter la Vénétie.

Le Moniteur toscan publie le décret du gouvernement provisoire qui convoque les collèges électoraux pour la nomination de l'assemblée chargée d'exprimer les vœux de la nation sur l'avenir du pays. C'est le 7 août que les électeurs se réuniront pour choisir les représentants auxquels sera confié le soin de faire entendre à l'Europe la volonté du peuple toscan, et de "faire savoir à l'Italie"—c'est ainsi que s'exprime une circulaire de M. Ricasoli, le nouveau chef du gouvernement,—comment les Toscans sont décidés à être Italiens.

De même qu'en Toscane et à Modène, les habitants des Légations sont appelés à nommer une assemblée qui formulera leurs vœux sur l'organisation future de ce pays. Les électeurs viennent d'être convoqués à cet effet par le colonel Cipriani qui a pris la direction du gouvernement après la retraite de M. le chevalier d'Azeglio, commissaire du roi Victor-Emmanuel.

En résignant ses pouvoirs, M. d'Azeglio a adressé aux habitants des Romagnes une proclamation par laquelle il leur promet que le gouvernement sarde fera tous ses efforts afin d'obtenir le concours des grandes puissances pour l'accomplissement de leurs vœux justes et raisonnables.

Un arrêté du 24 juillet, du gouverneur de Vénétie, réduit à 30 millions le montant de l'emprunt de 75 millions de florins imposé au royaume lombard-vénitien. En conséquence, le total des bons de caisse à émettre pour cet emprunt ne sera que de 30 millions au lieu de [illegible]. Toutes les autres dispositions [illegible] la Vénétie concernant les versements [illegible] cet emprunt et sa répartition restent en vigueur; mais l'arrêté annonce que [illegible] résolution impériale du 13 juillet, [illegible]

Dépêches télégraphiques.

Transmises à l'Abeille.

La loi de Lynch au Kentucky.

Louisville, 24 août—Un nommé Jesse Williams a été retiré de la prison de Frankfort par un grand nombre de citoyens armés, des résidents du comté de Calloway, et pendu aujourd'hui, sans aucune formalité.

Ce Williams avait été incarcéré sous l'accusation d'avoir commis nombre de crimes. Les habitants craignant que la justice ne le frapperait pas convenablement, se sont chargés eux-mêmes du châtiment; après avoir passé jugement sur l'accusé, ils l'ont pendu immédiatement, sur les lieux mêmes des délibérations.

Les deux complices de ce Williams se sont enfuis de l'Etat, pour éviter la même punition.

Plusieurs autres vauriens qui ont été complices, à ce que l'on suppose, des crimes commis par Williams, ont été chassés et bannis du comté.

AFFAIRES AU KANSAS.

Leavenworth, 24 août—Un nommé McCrea, qui a tué Clark, partisan de l'esclavage, pour le règne des effervescences politiques et de la terreur, en 1854, a été arrêté et mis en prison.

Départ de l'Arabia—Boston, 24 août—Le steamship Arabia est parti à midi, pour Liverpool, via Halifax, avec $250,000 en espèces comme fret.

Marché de New-York.

24 août—Le marché au coton s'est clos avec [illegible]—vente de 1500 balles aujourd'hui. La farine était ferme à sa clôture—15,000 barils ont été vendus. Maïs en demande, 15,000 boisseaux vendus à 25 cts en hausse. Les provisions sont généralement languissantes. Le whisky a augmenté de 1/8, à la clôture on cotait 27 cts. Le sucre se maintient ferme.

Vacances au Congrès—Le trente-sixième congrès ne s'est pas encore réuni et il y a déjà trois vacances: M. Thomas L. Harris, du 6e district de l'Illinois; M. Cyrus Spinck, du 1er district de l'Ohio, et M. Wm O. Goode, du 4e district de la Virginie, sont morts depuis leur élection. Leurs remplaçants seront nommés avant l'ouverture du Congrès.

Richesse de la Georgie—Le contrôleur de la Georgie a constaté que dans cent douze comtés dont les tableaux d'assessment lui sont parvenus, la valeur de la propriété imposable a augmenté de cinquante millions de piastres depuis l'année dernière.

Succession McDonogh.—Les agents nommés par la ville de Baltimore pour représenter les intérêts de celle-ci dans la succession McDonogh ont publié dernièrement leur rapport. Nous y voyons que la part nette de Baltimore dans l'héritage, tous frais prélevés, est de $563,661.

Paul Morphy.—Les journaux de New-York nous affirment que Paul Morphy doit se rendre prochainement à la Nouvelle-Orléans, mais qu'il n'y restera que peu de temps, son intention étant de retourner à New-York et de s'y maintenir d'une manière permanente.

Suicide à Mobile.—Un jeune homme du nom de William Biem, demeurant à Mobile, s'est suicidé lundi dernier en prenant de l'arsenic.

CHRONIQUE LOCALE.

Meeting d'opposition.—Une assemblée de tous les citoyens opposés au ticket d'Etat nommé, en mai dernier à Bâton-Rouge, par la convention démocratique, a eu lieu hier soir dans la salle du Lycée.

Henry Duncan, de la Paroisse St-Tammany, a présidé le meeting. M. E. Solomon était secrétaire.

Un comité composé de MM. John E. Hyde, T. A. Bartlett et A. P. Field a présenté les résolutions suivantes:

"Attendu que des renseignements positifs nous sont parvenus des différentes paroisses et qu'une grande partie des votants de la Louisiane désirent former un ticket qui sera soutenu par tous ceux qui sont opposés à l'administration actuelle;

"Il est résolu par ce meeting que nous nous joignons cordialement à l'opposition dans tout l'Etat pour l'adoption de mesures quelconques et l'appui d'un ticket quelconque opposés aux mesures adoptées et au ticket désigné, en mai dernier, à Bâton-Rouge. Nous nous engageons à faire tout ce qui dépendra de nous pour assurer le triomphe des candidats qui pourraient être choisis.

"Nous recommandons à tous les membres de l'opposition de s'organiser de suite afin de lutter avec vigueur et succès; de nommer, sans délai, des délégués qui devront se réunir à la Nouvelle-Orléans le deuxième lundi de septembre prochain pour désigner un ticket d'Etat."

Ces résolutions ont été adoptées et les délégués suivants ont été élus:

Wm Emerson	Guy Duplantier
Wm Solomon	Sumpter Turner
Y. Rhodes	A. Vianani
Jas. H. Huckins	C. W. W. Culbertson
Fred. A. Johnson	Jos. Magione
M Hobs	S J Kerr
F H Clack	Hugh Kennedy
N P Lytle	C E Fortier
James Lindsay	David Adams
S H Fulton	D T Glenn
Neil Boulé	Ben Campbell
C Morel	H M Summers
J B Sorapuru	Wm Piles

A la demande de M. Field, les journaux sont priés de publier le compte-rendu de la séance.

Affaire de vol—La vieille négresse Maria qu'un affidavit accuse d'avoir volé treize cents piastres en or à Mme Francois Dills, a comparu hier devant le recorder Wiltz, qui l'a envoyée devant la Première Cour de District. M. Field était chargé de la poursuite et M. Franklin H. Clark de la défense.

Mme Dills demeure dans la rue Dauphine, entre St Louis et Toulouse. Lors de la dernière crise financière, Mme Dills retira ses dépôts de la Banque, et elle a, depuis cette époque, converti son argent en pièces de dix et de vingt piastres qu'elle a cachées entre les matelas de son lit.

L'esclave avoue sa faute. Elle déclare que tout d'abord elle agit consciencieusement et n'enleva qu'une poignée à la fois; mais elle céda plus tard à la tentation. La dernière fois qu'elle souleva le matelas, elle prit douze cents piastres. Elle accuse de complicité une autre personne dont nous tairons le nom pour le moment.

Mary ne savait jamais comment dépenser l'argent qu'elle volait. Quand on lui donnait [illegible] pour le marché, elle apportait pour [illegible] six piastres de viande et de légumes; si Mme Dills exprimait son étonnement, elle mettait cette abondance de provisions sur le compte de son mari qui, disait-elle, est un Crésus.

Le meurtre de Claverie — Ambroise Savini, Antonie Laria, John Davido et Joseph Piccoli, accusés d'avoir assassiné Claveria, boucher du marché de la rue des Magasins, ont été conduits, mardi, devant le juge Michel, à Jefferson City. M. W. T. Scott représentait l'Etat; MM. Field et Cutler défendaient les prisonniers.

Les accusés n'ont pas insisté sur l'interrogatoire, à l'exception de Piccoli qui a été envoyé devant la Première Cour de District avec les autres.

Les spectateurs n'étaient pas en aussi grand nombre, et l'effervescence moins grande qu'auparavant.

Assailli—Baptiste Barlow, de Jefferson City, déclare avoir été assailli, derrière la ville, par Valsin Boaté et Anthony Porée, hommes de couleur libres, qui demeurent dans le Quatrième District. La police ne les a pas encore arrêtés.

Le journal de Jefferson dit que les accusés invitèrent Barlow, mardi dernier, à venir se promener; qu'en arrivant à une distance d'où l'on ne pouvait pas entendre les cris, ils l'assommèrent.

Mari et femme, etc—L'officier Burton a arrêté James Kearney qui avait violemment assailli sa femme enceinte. James restera en prison jusqu'à nouvel ordre.

Deux autres individus ont été condamnés à l'amende pour s'être montrés aussi peu civilisés que Kearney.

Jim Porter a été arrêté à la demande de Jenny Dusbet qui l'accuse de l'avoir terrassée dans la rue Perdido.

Les recorders.—George Kepp, qu'un affidavit accuse d'avoir menacé de se venger de Caspar Wintz, a fourni un cautionnement de $300 pour répondre de sa comparution le 30 du courant.

—Michael Blackie a déclaré qu'Adolphe Sanvey a menacé de le tuer.

—Margaret O'Brien a été renvoyée devant la Première Cour de District pour y répondre à l'accusation d'avoir reçu du pain, de la farine et du beurre que l'esclave Louis avait volés dans la boulangerie de Hedgkins, rue Girod.

—Charles Bodinger accuse Philip Malone, devant le recorder Wiltz, de vol de [illegible] à l'enseigne [illegible] Dumestre et Marais.

—Louis [illegible] et Marie Louise Saulsier, f. c. l., ont été acquittés [illegible] une amende [illegible] quinze piastres pour scandale dans leur voisinage.

—Michael Leighat a été condamné à dix piastres d'amende parce qu'on a eu lieu de se plaindre du café qu'il tient au coin des rues [illegible] et Dumaine.

Enquête—Moet Villars, h. c. l., travaillait, dimanche dernier, à la [illegible] du bateau à vapeur Vicksburg. Le soir, son ouvrage achevé, il voulut tirer un baquet d'eau; mais il perdit l'équilibre, tomba dans le fleuve et se noya.

On a trouvé son cadavre, hier matin, près du Louisiana Dry Dock. M. Wyeham, député du coroner, a tenu l'enquête.

Noel avait 18 ans et était nègre.

Explosion.—Mardi soir, entre sept et huit heures, le principal tuyau de gaz de la rue Gravier a fait explosion; personne heureusement n'a été blessé. Le tuyau était à découvert et des ouvriers le réparaient dans le moment. On attribue l'accident à un cigare allumé que quelqu'un aurait jeté dans le tuyau.

Rixe.—Un grand nombre d'Irlandais [illegible] pour combler les [illegible] qui se trouvent [illegible] la rue du Canal à la rue St-Louis. Hier après midi deux d'entre eux [illegible] Un des combattants a [illegible] les yeux pochés, la figure meurtrie et l'autre a [illegible] oreille de moins; un coup de [illegible] avait enlevée.

ETATS ROMAINS.

La Gazette de Liège publie une correspondance de Rome, contenant une analyse de la lettre de l'empereur des Français, remise au Pape par M. de Menneval. Nous reproduisons cette analyse sous toutes réserves:

"Napoléon a écrit à Pie IX une lettre [illegible] elle est digne en tout point, sous un rapport, d'un fils aîné de l'Eglise."

[illegible]

Le Pape et la Confédération italienne.

Voici quelques mots assez particuliers. Le Pape, nommé à Villafranca président honoraire de la Confédération italienne qui paraît être un projet irréalisable, [illegible]

Correspondance parisienne de l'Abeille.

Paris, le 4 août 1859.

Les Conférences de Zurich.

La question italienne est loin d'être terminée; elle est même très peu avancée dirait-on, et elle se surcharge, chaque jour, d'embarras et d'incidents nouveaux. Jusqu'à ce que l'on ait le mot du mystère qui enveloppe encore la résolution de Villafranca, il sera difficile sinon impossible de prévoir l'issue de ces complications sans nombre. Peut-être la conférence de Zurich [illegible] a été retardée encore, et remise au 8 de ce mois, quoique la date ne soit point officielle, peut-être, dis-je, cette conférence fournira-t-elle un moyen de mettre fin à cette agitation et à ces préoccupations dont l'Italie est l'objet. Les ajournements successifs apportés à la réunion de Zurich impliquent les difficultés que le gouvernement français et le gouvernement autrichien voient dans le règlement définitif de cette paix ébauchée à Villafranca. On a voulu, de ce côté-ci, étudier un peu le mouvement des esprits en Italie et pressentir [illegible] les plénipotentiaires [illegible] trois puissances. M. le baron de Bourqueney chargé, comme je vous l'ai dit, de représenter la France, est arrivé à Paris ces jours derniers, pour recevoir ses instructions. Un accord préalable doit être établi sur certaines questions entre le plénipotentiaire français et le représentant sarde aux conférences; c'est ce qui explique l'arrivée et le séjour à Paris de M. [illegible], président du Sénat de Turin et chargé des intérêts de son pays à Zurich. De fréquentes et longues entrevues ont eu lieu ces jours-ci entre les deux plénipotentiaires, à l'hôtel du ministre des affaires étrangères et chez l'empereur lui-même.

Y aura-t-il un Congrès européen à la suite des conférences de Zurich? Telle est la question que l'on se pose partout et tous les jours, sans que personne la puisse résoudre d'une manière satisfaisante encore. Lord Elcho a déposé au Parlement britannique une proposition tendant à ce que l'Angleterre s'abstienne. Cette proposition, qui paraît peu devoir être prise en considération, [illegible]

Grande Bretagne.

L'attention a été très vivement captivée, cette semaine, par les discussions du parlement anglais. [illegible]

Situation de l'Italie.

[illegible]

Autriche et France.

Le rapprochement dont on avait parlé [illegible]

Naples.

[illegible]

Xavier EYMA.

Décédée, mercredi, à 6 heures et demie P. M., à l'âge de 34 ans, Clarisse MALARD, épouse de Lafayette Folger. Les amis et connaissances des familles F. Malard et L. Folger sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Moreau, No 100, entre Olio et Bruto.

ATTENTION

[illegible]

L'Humanité sur Scène.

[illegible]

Les célèbres pilules de McLane, *Préparées par Fleming, Bros, de Pittsburgh.*

[illegible]

Anglais Français. Faites un petit essai.

[illegible] chez le Prof. Bastin, 12, rue St Charles. [illegible]

LES PERSONNES AGÉES qui ont besoin d'apprendre **A LIRE ET A ECRIRE,** [illegible] Chez le prof. Bastin, 12, rue St Charles.

Sociedade Portugueza de Beneficencia.

[illegible]

Sociedad Portugueza de Beneficencia.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

G. DUPUY,

[illegible]

Université de la Louisiane. Collège d'Etat de Grammaire.

[illegible]

Société de la Ruche.

[illegible]

Sacoche perdue.

[illegible]

Demande de tuteur de livres.

[illegible]

Couteaux & Glaces, 121, rue Royale, 121, Successeur de F. DANFLOUS.

[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

E. GANUCHEAU, Président.

SUCCESSION DE PIERRE RIVIERE.

[illegible]

Aux médecins et aux familles.

[illegible]

Deux Compagnies d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

LES RATS.

[illegible]

A LOUER.

[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Etat de Louisiane. Bureau No 26, rue de Canal.

[illegible]

CHARLES LAVERGNE.

CANDIDATS.

OSCAR DONNET,

Candidat à la place de Greffier de la Cinquième Cour du District, [illegible]

R. E. SERLUTIUS,

Candidat à la place de Constable du Troisième Juge de Paix.

L'élection a lieu le 7 novembre 1859.

Candidat pour le Congrès.

Nous sommes autorisés à annoncer M. LAWRENCE D. NICHOLS comme candidat pour représenter au Congrès le Deuxième District de la Louisiane.

Nous sommes autorisés à annoncer M. J. E. BOULIGNY est candidat à la place de Représentant du Premier District au Congrès, sujet à la nomination du Parti Américain.

Club Américain Indépendant du Deuxième District.

[illegible]

COLLEGE AUDUBON.

[illegible]

AU BON MARCHÉ.

MAISON E. GUITTARD,

[illegible]

INDIENNE ANGLAISE	[illegible]
JACONATS FRANÇAIS	[illegible]
BAREGE PUR FIL	[illegible]
TOILES DU NORD	[illegible]
ORGANDIS FRANÇAIS	[illegible]

PAPIERS PEINTS

Aux Propriétaires et Entrepreneurs

[illegible]

Nouveau Directory de Gardner pour 1860.

[illegible]

Demande d'esclaves.

[illegible]

A LOUER.

[illegible]

Avis de Société.

[illegible]

Toile cirée, Tapis. No 12, RUE DE CHARTRES.

[illegible]

Vétérinaire et Maréchal Ferrant.

[illegible]

Demande de bûcherons.

[illegible]

JAMES E. PUTNAM,

Autrefois de la maison Hall, Rodd & Putnam, FACTEUR DE COTON ET DE SUCRE,

[illegible]

CHAPEAUX &c., DE PAILLE.

[illegible]

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

[illegible]

Bureau de l'Ecoutille. Bâton-Rouge, 9 août 1859.

[illegible]

Bureau du Board des Assesseurs.

[illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'assistance mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

MARCELIN, RUBE & Co.

AVIS.

[illegible]

P. GRANDAM.

A VENDRE

[illegible]

Papiers peints! Papiers peints!

[illegible]

AVIS AUX CONSTRUCTEURS DE MAISONS.

[illegible]

Avis.

[illegible]

Dissolution de Société.

[illegible]

Formation de Société.

[illegible]

MAGASIN D'ARTICLES DE MENAGE A BON MARCHE ET A PRIX FIXE.

[illegible]

Justin Casbergue & Co.

[illegible]

$24 SEULEMENT

[illegible]

T. BACHELIER,

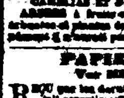

[illegible]

PAPIERS PEINTS

[illegible]

STEAMERS DE LA HAVANE ET D'ESPAGNE

[illegible]

Collége de Joseph. Bardstown, Kentucky.

[illegible]

COLLEGE COMMERCIAL.

[illegible]

J. H. & JOHN B. HOLLAND, AVOCATS.

[illegible]

A. F. VALLS,

[illegible]

Chargements de domicile. MAISON J. FLEURY & Co.

[illegible]

Magasin de TAPIS. No 15, rue de Chartres.

[illegible]

Demande d'associé.

[illegible]

A Vendre.

[illegible]

Conservez vos dents.

J. A. CARDEVANT, [illegible]